

Saison 2025

Centre d'Accueil Collectif de Loisirs de Saint-Vigor le Grand



- Fonctionnement - règlement intérieur
- Projet pédagogique
- Encadrement
- Activités

Fonctionnement - règlement intérieur

Les enfants âgés de 3 (scolarisés) à 14 ans ont aussi leur espace de loisirs éducatifs. Celui-ci est encadré par une équipe éducative compétente et diplômée sous la direction de Anthony LAINÉ (06 76 49 51 35)

Le Centre de Loisirs de Saint-Vigor le Grand (Calvados) est géré par la mairie.

Ouvert

- du 10 au 21 février 2025
- du 7 au 18 avril 2025
- du 7 juillet au 29 août 2025
- du 20 au 31 octobre 2025

Habilité par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale du Calvados sous le numéro d'organisateur 014ORG0132.

Inscriptions en Mairie, joindre à la fiche générale de renseignements :

- copie du livret de famille ou extrait de naissance
- attestation d'assurance extrascolaire pour l'enfant
- attestation de quotient familial
- fiche période à fournir à chaque séjour (accessible uniquement lors des inscriptions)

Disponibilité et lieu d'accueil

Les enfants âgés de 3 à 14 ans dans l'année, domiciliés à Saint-Vigor le Grand, ainsi que ceux domiciliés hors commune sont accueillis au stade municipal «Marcel Garnier» 24 rue Saint-Sulpice et à l'espace Odysée 28 rue Saint-Sulpice selon les places disponibles.

Les dossiers d'inscriptions sont pris en compte immédiatement au fur et à mesure du dépôt en mairie. Aucun courrier de confirmation ne vous sera transmis. Dans le cas où une demande pose problème, nous vous contactons sans délai.

Les repas fournis par le restaurant l'ACCUEIL, sont servis à l'Odysée, 28 rue Saint Sulpice à Saint-Vigor le Grand.

ÉTÉ : Les inscriptions sont ouvertes 2 mois avant le début du fonctionnement. Les réservations se font à la semaine (du lundi au vendredi) avec ou sans repas.

HIVER, PRINTEMPS et AUTOMNE : Les inscriptions sont prises à la journée avec ou sans repas. Les réservations sont ouvertes 1 mois avant chaque période.

Horaires : de 8h à 12h et de 13h30 à 18h
l'accueil des enfants se fait entre 7h45 et 9h
les départs s'échelonnent de 17h30 à 18h.

Tarifs applicables du 1er janvier au 31 décembre 2025

Les familles doivent fournir leur quotient familial (2 possibilités) :

- le quotient familial est connu, fournissez au centre le justificatif.
- le quotient familial n'est pas connu, vous autorisez le centre habilité à se le procurer auprès de l'organisme référent ou vous fournissez votre avis d'imposition.

Pour les familles qui ne souhaitent pas communiquer leur quotient, il sera facturé le tarif maximum.

Les tarifs mentionnés tiennent compte de l'aide de la CAF.

	T1 Quotient <900 €	T2 Quotient de 900 à 1200 €	T3 Quotient de 1201 à 1500 €	T4 Quotient > 1501 €
Séjour commune / jour	5,90 €	7,10 €	8,20 €	9,40 €
Séjour hors com- mune /jour	7,10 €	8,20 €	9,40 €	10,50 €
Repas	5,50 €	5,50 €	5,50 €	5,50 €
Foulard	2,00 €	2,00 €	2,00 €	2,00 €
Grande sortie	8,00 €	9,20 €	10,30 €	11,50 €
Nuitée au centre / nuit	6,90 €	8,00 €	9,20 €	10,30 €
Mini-camp extérieur/ nuit (inscrit au repas)	13,80 €	14,90 €	16,10 €	17,20 €
Mini-camp extérieur / nuit (non inscrit au repas)	19,50 €	20,70 €	21,80 €	23,00 €

Les prestations sont payables, à réception de la facture établie d'après la fiche d'inscription, auprès de la Trésorerie de Bayeux ou par internet sur le site [tipi.gouv](http://tipi.gouv.fr). En cas d'absence de votre enfant sans justificatif (hospitalisation, maladie, scolarisation, événements familiaux motivés et reconnus), seuls les repas seront déduits.

Chaque jour, un goûter composé d'aliment (produit laitier, fruit, gâteau..) et d'une boisson est distribué à chaque enfant.

Projet pédagogique

Objectif :

Avoir à l'esprit que les enfants sont en vacances et qu'ils doivent passer un séjour joyeux et enrichissant. Maintenir un lien direct entre le plaisir et l'apprentissage. Le thème du projet pédagogique est en cours de réflexion, et sera disponible à la lecture en mairie et sur le site internet dès que possible

Méthode :

Évoquer avec les enfants les grandes questions transmises par le thème choisi: le respect de l'autre et des règles, la découverte de l'esprit de compétition la volonté de gagner mais aussi l'apprentissage de la victoire et de la défaite.

Les activités du centre ont pour but de distraire les enfants mais aussi de leur apporter un esprit d'ouverture, de leur donner goût à la création artistique pour développer la sensibilité, l'intelligence et les capacités d'invention. L'enfant doit pouvoir se placer en situation d'observation et de pratique (c'est à dire action et réflexion, engagement et motivation, initiative et projet personnel, action et distance critique).

Les axes pédagogiques développés dans le centre de loisirs sont toujours dans l'intérêt de l'enfant.

Afin de respecter les rythmes de chacun, un temps de repos est prévu après le repas du midi dans un local dédié pour les enfants de 3 - 5 ans.

L'encadrement

- directeurs BAFD
 - animateurs diplômés BAFA
 - stagiaires BAFA
 - aides animateurs
- (chaque membre du personnel doit fournir un certificat médical et un extrait de casier judiciaire n°3 datant de moins de 3 mois)

Rappel :

- 1 cadre pour 12 enfants de plus de 6 ans
- 1 cadre pour 8 enfants de moins de 6 ans

Les entrées et sorties sont assurées par l'équipe d'encadrement à tour de rôle. Les enfants doivent être déposés à l'intérieur de l'enceinte du centre de manière à être pris en charge par l'animateur référent.

Activités

L'attention du personnel d'encadrement doit être attirée sur le respect des règles élémentaires d'hygiène et de propreté corporelle.

Chaque soir, une courte réunion aura lieu pour rendre compte de la journée. 1 fois par semaine, un bilan plus approfondi sera dressé avec l'équipe pédagogique.

Relations avec les parents

Dialogue avec la direction et les référents de groupe disponibles à partir de 17h30. Participation des parents à la représentation et au goûter de fin de séjour. Invitation aux bilans et préparatoire du centre sur demande préalable. Il est important de considérer les remarques des parents et des acteurs du centre : les enfants, qu'elles soient positives ou négatives.

Activités

Divisés en 4 groupes, les enfants sont distingués par un foulard de couleur, permettant ainsi de garantir leur sécurité, les repérer facilement au sein d'un groupe important, notamment lors de visite dans les lieux de forte fréquentation.

jaune : 3 à 5 ans

bleu : 9 à 10 ans

rouge : 6 à 8 ans

noir : 11 à 14 ans

Lors des sorties, le groupe est organisé de la façon suivante : 1 animateur, 1 stagiaire ou 1 accompagnateur (l'animateur reste le référent du mini groupe).

Quelques activités (dans la mesure des règles sanitaires):

- Piscine (Bayeux)
- Journée à la mer (prévoir le pique-nique pour les enfants non inscrits à la cantine, crème solaire, casquette, maillot de bain, drap de plage..)
- Équitation (Saint-Loup Hors) pour les jaunes et rouges
- Golf (Port-en-Bessin) pour les bleus et noirs,
- organisation de randonnée pédestre ou cycliste
- mini camp
- Nouvelle activité en rapport avec le projet pédagogique
- Une excursion par mois est prévue
- Échange inter-centres (dont Port-en-Bessin, Lion-sur-Mer, Littry)
- Un spectacle à thème organisé pour les parents, amis, élus à la fin de chaque séjour.

Pour tous renseignements :

Mairie de SAINT-VIGOR LE GRAND
Anthony LAINÉ, Directeur du
Centre de Loisirs

Téléphone : 02 31 92 10 23

Messagerie :
commune@saintvigorlegrand.fr

Site internet :
<http://saintvigorlegrand.fr/> (menu
gauche, rubrique CENTRE DE LOISIRS)

 www.facebook.com/Centre-de-loisirs-de-Saint-Vigor-Le-Grand

 **Panneau** Saint-Vigor-le-Grand
Pocket

commune de SAINT-VIGOR LE GRAND
9 rue de la Mairie
14400 SAINT-VIGOR LE GRAND

